



**GRZ** @GuillaumeRozier Wed May 10 16:52:29 +0000 2023

Bientôt, lorsque vous cliquerez sur le lien d'un SMS vous annonçant (à tort) qu'il faut payer une nouvelle carte vitale, des frais de douane ou une vignette Crit'Air, vous atterrirez sur cette page. <https://t.co/BBQQpRmKtc>

Nos agents ont constaté que votre véhicule n'était pas muni de la vignette réglementaire Crit'Air 2023.

Veillez la récupérer sous peine de contravention dans les prochaines 48h.

Sur le lien ci-joint :

<https://critair.gouv.fr>

 **GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Avertissement**  
Risque d'escroquerie

## Avertissement de sécurité

L'adresse *example.com/* présente des risques d'escroquerie.

La page à laquelle vous tentez d'accéder est présente dans une liste de sites frauduleux. Cette liste a été téléchargée par l'extension au lancement du navigateur. Aucune information n'a été transmise au moment de l'avertissement.

Je souhaite poursuivre malgré les risques

 **GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

EXANTÉ protège les utilisateurs des escroqueries en proposant un avertissement avant l'accès à un site frauduleux.

Concrètement, l'ARCOM pourra demander de bloquer ces sites frauduleux (via le DNS). Cette disposition fait partie du projet de loi « Sécurisation et Régulation de l'Espace Numérique » de @jnbarrot. #pjlSREN

Par ailleurs ce texte apporte une transposition des réglementations européennes DSA/DMA.

Le Digital Market Act apporte des mesures concrètes pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles de quelques acteurs.

## **Les contrôleurs d'accès devront par exemple :**

- rendre aussi facile le désabonnement que l'abonnement à un service de plateforme essentiel ;
- permettre de désinstaller facilement sur son téléphone, son ordinateur ou sa tablette des applications préinstallées ;
- rendre interopérables les fonctionnalités de base de leurs services de messagerie instantanée (Whatsapp, Facebook Messenger...) avec leurs concurrents plus modestes ;
- autoriser les vendeurs à promouvoir leurs offres et à conclure des contrats avec leurs clients en dehors des plateformes ;
- donner aux vendeurs l'accès à leurs données de performance marketing ou publicitaire sur leur plateforme ;
- informer la Commission européenne des acquisitions et fusions qu'ils réalisent.

## **Les contrôleurs d'accès ne pourront plus notamment :**

- imposer les logiciels les plus importants (navigateur web, moteurs de recherche, assistants virtuels) par défaut à l'installation de leur système d'exploitation. Un écran multi-choix devra être proposé pour pouvoir opter pour un service concurrent ;
- favoriser leurs services et produits par rapport à ceux des vendeurs qui utilisent leur plateforme (auto-préférence) ou exploiter les données des vendeurs pour les concurrencer ;
- réutiliser les données personnelles d'un utilisateur à des fins de publicité ciblée, sans son consentement explicite ;
- imposer aux développeurs d'application certains services annexes (système de paiement par exemple).

Le Digital Market Act permet de mieux protéger les internautes européens et leurs droits fondamentaux (liberté d'expression, protection des consommateurs...).

<http://www.vie-publique.fr/eclairage/285115-dsa-le-reglement-sur-les-services-numeriques-ou-digital-services-act>  
<https://t.co/ytoDHVAFOc>

- **analyser** tous les ans **les risques systémiques qu'ils génèrent** (sur la haine et la violence en ligne, les droits fondamentaux, le discours civique, les processus électoraux, la santé publique...) et prendre les mesures nécessaires pour atténuer ces risques (respect de codes de conduite, suppression des faux comptes, visibilité accrue des sources d'information faisant autorité...);
- effectuer tous les ans des **audits indépendants de réduction des risques**, sous le contrôle de la Commission européenne ;
- fournir les algorithmes de leurs interfaces à la Commission et aux autorités nationales compétentes ;
- accorder un **accès aux données clés de leurs interfaces aux chercheurs** pour qu'ils puissent mieux comprendre l'évolution des risques en ligne ;
- mieux protéger les mineurs en ligne.

Plus de détails dans ce thread : <https://twitter.com/jnbarrot/status/1656278515786940417>